Image not found or type unknown

Charges locatives exagéré

Par **jj0301**, le **14/04/2023** à **11:53**

Bonjour

J habite un logement neuf depuis le mois d'octobre j'ai signalé que ma baie vitrée ne fermait pas correctement donc obligé de mettre du scotch tout le long j'ai eu un intervenant que le 30 janvier de cette année et depuis plus de nouvelles car normalement ils doivent changer les deux montants de ma baie vitrée de plus nous payons tous des charges qui ne correspondent pas à ce qu'il y est inscrit on paye pour des eaux commune alors qu'il n'y a aucun réseau on paye pour des poubelles dans les garages qu'il n'y a pas pour le nettoyage des garages qui n'a jamais été effectué je leur ai envoyé un recommandé mais pas de nouvelles depuis 2 mois de plus nous avons des antennes collectives qui ne fonctionnent pas sur les 25 appartements

Par **Pierrepauljean**, le **14/04/2023** à **12:10**

bonjour

avez vous adressé votre courrier en RAR à votre propriétaire?

s'agit il d'une monopropriété (= propriétaire de tout l'mmeuble) ?

s'agit il d'un logement social?

concernant la fenetre qu n'est pas étanche, elle n'assure pas le clos, donc le logement n'est pas décent vous pouvez consulter le service d'hygiène de votre commune

concernant les provisions sur charges, vous pouvez consulter l'ADIL

Par **jj0301**, le **14/04/2023** à **14:42**

Oui j'ai envoyé un rar oui mon bailleur est propriétaire de tout l immeuble et oui c'est un logement s

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés